

NOS PROPOSITIONS
POUR LA FRANCE

L'IA AU SERVICE DES FRANÇAIS

Progrès, souveraineté, vigilance

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES FRANÇAIS

L'intelligence artificielle n'est pas une technologie de plus. C'est une infrastructure de civilisation, qui redessinera l'économie, la défense, l'éducation, la santé, la culture et la place de la France dans le monde. Elle n'attend pas notre consentement. Elle s'impose, et elle décidera, dans les dix années qui viennent, du rang des nations.

Devant cette transformation, deux attitudes nous sont également étrangères. La première est la fascination naïve, qui confondrait innovation et progrès, et croirait que le marché y suffirait. La seconde est la peur stérile, qui voudrait que la France attende, observe, légifère pendant que d'autres construisent. Ni la soumission ni la paralysie : il y a une troisième voie, française, et c'est celle que nous proposons. Nous l'appelons : mettre l'IA au service des Français.

Cette troisième voie répond à une contrainte que nul gouvernement ne pourra contourner : notre démographie. La France vieillit, ses gains de productivité s'essouffent, et des secteurs entiers – industrie, santé, services à la personne, agriculture – affrontent déjà des pénuries de main-d'œuvre durables. Dans ce contexte, l'intelligence artificielle et la robotisation ne sont pas un confort : elles sont la condition du maintien de notre niveau de vie, de nos services publics et de notre modèle social. Produire autant et mieux avec une population active qui ne croît plus, accompagner le grand âge sans renoncer à la qualité du soin, soulager les métiers en tension : voilà ce que l'IA rend possible – à condition d'en faire un projet national, et non une dépendance de plus.

L'IA au service des Français, c'est d'abord refuser que l'intelligence artificielle soit l'affaire de quelques-uns. Ni l'apanage des plateformes extra-européennes qui exploitent nos données sans contrepartie. Ni la chasse gardée d'une poignée de métropoles ou d'une élite technicienne. L'IA doit servir le pays tout entier : le patient qui attend aux urgences, le salarié dont le métier change, l'enseignant qui veut transmettre, l'artisan qui se bat contre la paperasse, le maire qui cherche à mieux administrer sa commune, l'agriculteur qui pilote sa parcelle. Cette ambition technopopulaire n'est pas une formule : c'est la condition même du consentement de la nation à cette révolution.

L'IA au service des Français, c'est ensuite y parvenir ensemble. Aucune force isolée ne suffira. L'État stratège fixe le cap, finance les infrastructures critiques, oriente la commande publique vers nos champions et protège ce qui doit l'être. Mais il n'agit pas seul. Les collectivités déploient l'IA dans les territoires, là où la vie quotidienne se joue.



Les entreprises, des PME aux grands groupes, équiperont leurs équipes, transformeront leurs métiers et feront naître les fleurons de demain. Les écoles, les lycées, les universités forment massivement, du socle commun aux ingénieurs d'élite. Les chercheurs, les ingénieurs, les artisans du logiciel français, nos talents rapatriés, sont les forgerons de cette ambition. Chacun à sa place, tous ensemble : c'est cela, faire nation.

L'IA au service des Français, c'est enfin tenir un cap.

Celui de notre avenir collectif et de notre indépendance. Dans les années 1960, la France a fait un choix de génération en investissant dans le nucléaire. La décision fut contestée, jugée excessive, parfois même incomprise. Elle structure pourtant, aujourd'hui encore, notre souveraineté énergétique, militaire et industrielle. L'IA est le nucléaire du XXI^e siècle. Nous lui devons la même lucidité, la même volonté, la même endurance. Non pour suivre les autres, mais pour rester maîtres chez nous : maîtres de nos données, maîtres de nos infrastructures, maîtres de notre destin économique et stratégique.



***Refuser l'effacement
comme la dépendance.
La France n'a jamais été
grande quand elle s'est
résignée – et aucune génération
n'a eu, mieux que la nôtre,
les moyens de relever le défi.
À condition de le vouloir.***

CE QUE NOTRE PROJET CHANGE

L'IA au service des Français : un progrès partagé, une souveraineté assumée, une vigilance humaine

1. LE PROGRÈS : UNE FORCE POUR LES FRANÇAIS

Bien employée, l'IA rend l'État plus efficace, le service public plus humain, le travail plus productif et moins pénible. Que chaque Français en tire un bénéfice concret.

1. Un État plus efficace, un service public qui répond

- Mobiliser l'équivalent de 250 000 agents publics – 125 000 remis sur le terrain, 125 000 départs non remplacés – et dégager de l'ordre de 15 milliards d'euros d'économies nettes par an, en automatisant les tâches répétitives ;
- Donner à chaque Français un assistant administratif unique, « Marianne » ;
- Doper la lutte contre la fraude (plusieurs milliards d'euros aujourd'hui non recouverts).

Concrètement : la retraite se demande en trois minutes sans se déplacer, un changement d'adresse ou une bourse se règle en une conversation.

2. Une santé qui soigne, une sécurité renforcée

- Des IA médicales françaises entraînées sur nos propres données de santé : l'infirmière récupère deux heures de soin par jour ;
- La vidéo intelligente, dans un cadre strict et contrôlé : secours plus rapides sur un feu ou une agression, sites critiques mieux protégés.

Concrètement : l'infirmière retrouve du temps pour ses patients. Le policier passe plus de temps sur le terrain.

3. Un travail plus productif, moins pénible, plus intéressant

- Équiper les PME et ETI : Starter Pack IA, sur-amortissement sans avance de trésorerie ;
- Former massivement et réellement les salariés ; anticiper les reconversions ;
- Un statut de co-entrepreneur plus souple pour les cadres dirigeants, afin de faciliter l'innovation et le pivot des entreprises.

Concrètement : l'ouvrier voit sa machine prévenir la panne et lui épargner les charges lourdes, le comptable et le juriste montent en compétence, et le salarié de cinquante ans, formé en amont, rebondit.

2. LA CONDITION : NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET NOTRE SOUVERAINETÉ

Ces bénéfices ont un prix : maîtriser nos données, nos infrastructures, nos talents et notre sécurité. L'IA est le nucléaire du XXI^e siècle ; elle exige la même lucidité, la même volonté, la même endurance.

4. Reprendre le contrôle de nos données

- Héberger les données sensibles (État, santé, secteurs vitaux) en Europe, à la norme SecNumCloud, hors d'atteinte des lois extraterritoriales ;
- Bâtir de grands espaces de partage de données français et européens, publics et privés (EuroDatas).

Concrètement : le dossier médical ne quitte plus l'Europe, les données industrielles sensibles sont protégées, et l'IA parle notre langue, connaît notre droit, notre histoire et nos territoires.

5. Libérer l'innovation et faire naître nos champions

- Ne jamais imposer plus que ce que l'Europe exige ; régime expérimental de dérogation au RGPD et à l'AI Act pour les projets stratégiques ;
- Combler le « trou de financement » via un compartiment IA de la BPI ; déployer des data centers souverains (environ 1 GW dès 2030, 4 GW à horizon 2035-2038) ;
- Doubler le nombre d'ingénieurs spécialisés et faire revenir nos talents (« Retour au pays », visa « Talents Tech ») ;
- « Buy European First » : orienter la commande publique vers l'offre française et européenne.

Concrètement : une start-up entraîne ses modèles à Paris aussi vite qu'à San Francisco, une entreprise comme Mistral atteint la taille critique, et l'ingénieur expatrié choisit de rentrer.

6. Gagner la bataille cyber et protéger la nation face à l'accélération des menaces

- Lancer un plan Vauban numérique piloté par une ANSSI renforcée ; basculer les données sensibles vers le cloud souverain ;
- Soumettre hôpitaux, mairies et réseaux vitaux à des tests de résistance ; renforcer VIGINUM pour riposter à la désinformation, par les faits, jamais par le mensonge.

Concrètement : l'hôpital n'est plus paralysé par un rançongiciel, le citoyen est protégé de l'usurpation d'identité et des arnaques, et l'électeur n'est plus la cible de campagnes de manipulation venues de l'étranger.

7. Une défense souveraine à l'âge de l'IA

- Multiplier par cinq les moyens de l'IA de défense : cyber, drones, robotique, et notamment le calcul quantique ;
- Refuser de nous désarmer seuls face à des adversaires sans limites.

Concrètement : nos armées ne dépendent plus de logiciels étrangers pour renseigner, planifier et décider, et le soldat est doté de drones français et d'une cryptographie incassable.

3. LA VIGILANCE : L'ESPRIT CRITIQUE ET L'HUMANITÉ AU CŒUR

Seul un humain peut donner une direction à la machine et contrôler son action. Il faut préserver ce qui fonde notre jugement – la langue, la culture, la logique – et protéger les plus vulnérables.

8. Cultiver les humanités et former l'esprit

- Valoriser les compétences essentielles – langage, culture, logique : des IA qui parlent notre langue plutôt que de nous imposer la culture des autres ;
- Former l'esprit de façon classique au collège – lire, écrire, compter, mémoriser, raisonner ; l'IA comme outil pédagogique seulement à partir du lycée.

Concrètement : l'enfant apprend à penser par lui-même avant de rencontrer la machine – un adulte libre face à l'IA, pas dépendant d'elle.

9. Protéger les plus faibles et rester maître de sa pensée

- Recentrer la CNIL sur l'essentiel : protéger familles, enfants et publics vulnérables, sanctionner les abus des plateformes ;
- Garantir à chacun de rester maître de sa pensée et de son jugement face à la machine.

Concrètement : la CNIL recentrée protège mieux les familles en ligne, et chaque Français conserve la maîtrise de son jugement face à l'IA.



***Progrès, souveraineté, vigilance :
ces trois exigences n'en font qu'une.
Une France qui met l'IA au service
des Français en recueille le bénéfice,
en assume la condition et en garde la maîtrise,
plus efficace, plus souveraine et plus libre.***

NOS PROPOSITIONS
POUR LA FRANCE



IR Sommaire

Nos propositions pour la France

L'IA AU SERVICE DES FRANÇAIS	Page 02
CE QUE NOTRE PROJET CHANGE	Page 04
LE SOCLE : MAÎTRISER NOS DONNÉES, FORMER ET ATTIRER LES TALENTS	Page 09
Proposition 1 – Reconquérir nos données souveraines	Page 10
Proposition 2 – Former la nation, du salarié à l'ingénieur d'élite	Page 12
Proposition 3 – Attirer et rapatrier les meilleurs talents	Page 14
LIBÉRER L'INNOVATION ET FAIRE ÉMERGER DES FLEURONS	Page 16
Proposition 4 – Lever les verrous réglementaires qui asphyxient l'IA	Page 17
Proposition 5 – Faire naître des champions européens et français	Page 18
Proposition 6 – Déployer l'IA dans les entreprises	Page 20
Proposition 7 – Adapter le droit du travail des cadres	Page 22
UN SERVICE PUBLIC PLUS EFFICACE	Page 25
Proposition 8 – Simplifier l'État par l'IA et libérer le temps humain	Page 26
Proposition 9 – « Buy European First » : de la commande publique	Page 30
L'IA, PILIER DE NOTRE SÉCURITÉ	Page 33
Proposition 10 – Doper la défense française par l'IA	Page 34
Proposition 11 – Garantir la résilience et la sécurité de la nation	Page 35
UNE MÉTHODE D'EXÉCUTION, À LA HAUTEUR DE L'AMBITION	Page 38
EN SYNTHÈSE : L'IA AU SERVICE DES FRANÇAIS	Page 41
EN SYNTHÈSE : APPROCHE BUDGÉTAIRE	Page 45
NOTES JUSTIFICATIVES - LA LOGIQUE DE CHAQUE POSTE	Page 50
GLOSSAIRE	Page 52

LE SOCLE : MAÎTRISER NOS DONNÉES, FORMER ET ATTIRER LES TALENTS

Une nation qui ne comprend pas l'IA ne peut ni la diffuser, ni la réguler correctement, ni en faire un instrument de puissance. La première condition de la réussite est culturelle et souveraine : maîtriser nos données, former massivement la population, attirer les meilleurs talents. Sans ce socle, aucun fleuron français ne peut émerger.



***L'IA au service des Français
commence ici, par la reconquête
de notre matière première,
de nos compétences et
de nos talents.***



01

Reconquérir nos données souveraines

La donnée est la matière première de l'IA. Aujourd'hui, celle des Français est massivement captée par des plateformes extra-européennes qui en tirent seules la valeur. Les applications critiques de l'État et des opérateurs essentiels s'appuient trop souvent sur des infrastructures hors juridiction européenne, avec les risques que cela fait peser sur notre souveraineté, notre sécurité et notre indépendance stratégique.

Nous engagerons une reconquête complète de notre patrimoine de données, fondée sur deux leviers indissociables.

Premièrement, nous sanctuariserons l'hébergement des usages sensibles.

Toutes les applications d'IA liées aux fonctions régaliennes, aux fonctions sensibles des opérateurs d'importance vitale et aux infrastructures critiques devront être hébergées sur des offres hautement sécurisées, de type SecNumCloud, intégralement sous juridiction européenne. Nous excluons toute dépendance directe ou indirecte à des acteurs extra-européens pour ces fonctions, y compris lorsqu'ils interviennent au sein de consortiums. Les données sensibles resteront en Europe ; les services de renseignement disposeront de normes encore plus exigeantes.

Deuxièmement, nous créerons, sous autorité publique, de grands espaces de données sectoriels souverains, ou Data Spaces, dans les domaines stratégiques : santé, énergie, mobilité, finance, industrie, défense, environnement, des données à la fois publiques et privées. Nous porterons au niveau européen leur consolidation sous une marque politique unifiée - EuroDatas, le marché européen des données publiques et privées - afin de doter le continent d'un actif équivalent à ce que le GSM fut pour les télécommunications. L'objectif est triple : mettre à disposition de l'écosystème européen des jeux de données de haute qualité permettant l'entraînement et l'amélioration de solutions d'IA nativement européennes ; faire émerger un standard européen de circulation de la donnée ; et permettre à nos champions d'entraîner leurs modèles sur des données propriétaires et nativement européennes. Au niveau national, les Data Spaces basés sur les données publiques permettront de mieux recueillir et qualifier les données de l'État et des collectivités.

Ce dernier point n'est pas technique : il est culturel. Des modèles entraînés massivement sur des corpus anglo-saxons reproduisent une langue, des références et une vision du monde qui ne sont pas les nôtres. Disposer de données françaises et européennes de qualité, c'est la condition pour que l'IA parle notre langue, connaisse notre droit, notre histoire et nos territoires - et préserve ainsi notre identité culturelle. Ces Data Spaces, agrégés au sein d'EuroDatas, ne seront ni une bureaucratie supplémentaire ni un commun abstrait : ils devront déboucher sur des applications concrètes, diagnostic médical, optimisation énergétique, maintenance prédictive, logistique, recherche pharmaceutique, lutte contre la fraude, planification industrielle.

Ce double levier - hébergement sanctuarisé et Data Spaces - fait de la donnée le premier champ de bataille de notre politique IA. Ce n'est qu'en contrôlant la matière première que nous pourrons forger des modèles, faire naître des champions et bâtir une industrie du logiciel et de l'IA qui ne soit pas un simple appendice des écosystèmes américain ou chinois.



02

Former la nation, du salarié à l'ingénieur d'élite

Face au potentiel de l'IA, former massivement tous les Français, à tous les stades de leur vie professionnelle, dans le privé comme dans le public, est la condition du respect des chances de chacun, de la diffusion de la productivité et de la compétitivité nationale. Nous engagerons une politique de formation à trois étages, cohérente et mesurable.

Pour les entreprises qui forment leurs salariés à l'IA, l'outil naturel est le plan de développement des compétences, piloté par l'employeur et financé *via* les OPCO. Pour les salariés qui en prennent l'initiative, un compte personnel de formation renouvelé – en co-construction avec l'employeur, assorti d'un cofinancement de 20 % de ce dernier – constitue une voie complémentaire utile. Pour les publics qui n'ont pas d'employeur en mesure de cofinancer – demandeurs d'emploi en reconversion, salariés de TPE –, un abondement ciblé du CPF se justifie pleinement, financé par les économies de la réforme de la formation professionnelle, de l'ordre du milliard d'euros. **L'objectif est de former, en deux années, plusieurs millions d'actifs avec un socle minimum de vingt heures utilement structurées. Cette formation ne se réduira pas à une sensibilisation superficielle** : elle portera sur les usages professionnels, la vérification de l'information, la sécurité, la coopération homme-machine, l'automatisation des tâches répétitives et la montée en valeur ajoutée des métiers.

Nous doublerons le nombre d'ingénieurs spécialisés en IA, informatique, robotique, mathématiques appliquées et infrastructures numériques, notamment avec l'appui des Universités de Technologie. Nous mettrons en place des bourses d'excellence, des cursus renforcés et des programmes d'élite de niveau international, afin de former la génération capable de concevoir les modèles, les couches logicielles, les outils de sécurité, les systèmes embarqués et les applications industrielles dont le pays a besoin. Une grande politique IA suppose une grande politique des talents.

Nous refondrons les programmes du supérieur. Tous les cursus – médecine, droit, gestion, ingénierie, sciences humaines, administration, enseignement – devront intégrer un socle de maîtrise de l'IA adapté à leur finalité. L'IA ne concerne pas seulement les informaticiens : elle modifie les outils de travail de toutes les professions qualifiées.

Dans les formations scientifiques, nous introduirons un tronc commun plus exigeant articulant mathématiques, algorithmique, modélisation, données, robotique et enjeux de souveraineté numérique.

Nous accélérerons le passage de la science à l'industrie. Nous renforcerons le rôle de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) et généraliserons les partenariats structurants entre universités, laboratoires et entreprises de l'IA - conventions CIFRE, chaires industrielles, laboratoires communs. Trop de découvertes françaises sont aujourd'hui valorisées ailleurs, faute d'un pont organisé entre le laboratoire et l'usine.

Nous formerons, enfin, ceux que l'IA déplace. Sa diffusion transformera ou rendra obsolètes certains métiers : il nous faut un volet de reconversion à la hauteur, qui anticipe les transitions au lieu de les subir.

La France consacre aujourd'hui à peine 0,2 % de son PIB à la formation des actifs en transition. C'est trois à quatre fois moins que les pays européens les plus performants. Nous triplerons progressivement cet effort sur le quinquennat, par le redéploiement des dispositifs existants et les économies dégagées par la réforme de la formation professionnelle. Nous nous appuierons en priorité sur des outils qui ont fait leurs preuves mais que la politique erratique des dernières années a délaissés : les préparations opérationnelles à l'emploi (POEI, POEC) et les transitions collectives (Transco), dont les taux d'insertion sont nettement supérieurs à la moyenne parce qu'ils partent d'un besoin identifié par l'entreprise. Ils deviendront les outils naturels de la reconversion vers les métiers de l'IA. La formation sera anticipée - engagée avant même le licenciement lorsque les signaux l'annoncent - et modulaire, pour réactualiser les compétences en semaines plutôt qu'en mois. Le refus d'une offre correspondant aux qualifications acquises entraînera la suspension des indemnités : l'exigence est la contrepartie de la protection.

Pour piloter cette transition de la manière la plus fine, nous créerons un Observatoire de l'emploi face à l'IA. Sa mission : mesurer en temps réel la destruction créatrice à l'œuvre, métier par métier et bassin d'emploi par bassin d'emploi, et déclencher l'alerte en cas d'accélération brutale - afin que la formation et l'accompagnement soient engagés avant la crise, et non après.

L'objectif d'ensemble est simple : la France ne formera plus des diplômés spectateurs de l'IA, mais des professionnels qui savent l'utiliser, la critiquer, la superviser et la faire progresser.

03

Attirer et rapatrier les meilleurs talents

Dans la compétition mondiale pour les talents, les nations qui recrutent prennent de l'avance ; celles qui regardent partir leurs meilleurs profils s'appauvrissent.

La France dispose aujourd'hui, dans la Silicon Valley, à Londres, à Montréal, à Singapour ou à Zurich, d'une diaspora *tech* parmi les plus brillantes du monde. Nous ne pouvons plus accepter que notre pays forme et laisse partir - ou pire, ne réussisse pas à faire revenir - des ingénieurs, chercheurs et entrepreneurs dont les compétences nous manquent cruellement.

Nous lancerons un programme « Retour au pays » ciblé sur les meilleurs Français de la *tech* installés à l'étranger. Nous les identifierons, les contacterons directement, et leur proposerons un dispositif de retour ambitieux : exonération totale d'impôt sur le revenu pendant cinq ans, missions d'envergure dans l'État ou au sein de nos champions industriels, participation à la conception des programmes stratégiques, capital amorçage pour entrepreneurs, chaires académiques pour chercheurs.

Nous créerons un visa Talents Tech délivré dans des délais très courts - quelques semaines, pas plusieurs mois - afin d'attirer en France des ingénieurs, chercheurs et entrepreneurs de haut niveau. Ce visa s'accompagnera d'un environnement administratif simplifié, de passerelles vers la recherche publique, de conditions d'installation compétitives (logement, scolarisation des enfants, aide au conjoint) et d'un régime fiscal attractif pour les profils rares.

Fidèle à notre héritage gaulliste, nous traiterons un autre levier décisif pour retenir nos talents, le partage de la valeur. Un ingénieur ou un dirigeant qui bâtit une entreprise d'intelligence artificielle doit pouvoir devenir copropriétaire de ce qu'il construit, et le devenir en France plutôt qu'en Californie.

C'est la meilleure façon d'attacher durablement les profils rares à nos pépites, en les faisant passer du statut de salarié à celui de partenaire. Or notre pays a fait l'inverse, il a alourdi la fiscalité de l'actionnariat salarié au lieu de l'alléger. La contribution patronale sur les actions gratuites est ainsi passée de 20 à 30 % en 2025, payée par l'entreprise dès l'attribution, avant même que le salarié ait touché le moindre gain.

Nous supprimerons totalement cette contribution patronale, pour tous les dispositifs d'actionnariat salarié, actions gratuites, BSPCE et stock-options, et pour toutes les entreprises, sans condition de taille ni d'âge. Ce n'est pas une dépense nouvelle, c'est la fin d'un prélèvement qui ne rapporte presque rien aujourd'hui, justement parce qu'il décourage le partage qu'il taxe. En contrepartie, l'État se donne les moyens de percevoir demain l'impôt là où il est juste, au prélèvement forfaitaire unique, sur les dividendes et les plus-values que ces dispositifs feront naître.

Nous sécuriserons enfin le traitement fiscal du gain. Lorsqu'un salarié ou un dirigeant prend un risque réel sur son capital et conserve ses titres, son gain doit être imposé comme une plus-value, et non requalifié en salaire déguisé. Un rescrit rapide, fondé sur le rapport de l'expert-comptable, validera le multiple de performance retenu et lèvera l'incertitude qui fait aujourd'hui fuir les investisseurs comme les talents. La règle vaudra pour la jeune pousse de huit salariés comme pour l'ETI qui change d'échelle.

Bâtir sa réussite et la partager avec ceux qui la rendent possible, voilà ce que la France doit redevenir capable d'offrir.



LIBÉRER L'INNOVATION ET FAIRE *ÉMERGER* DES FLEURONS

La France doit assumer une doctrine de conquête technologique. L'objectif n'est pas seulement d'adopter des outils conçus ailleurs : c'est de faire naître ici, avec nos partenaires européens, une offre de solutions complètes. Cloud, middleware, sécurité, modèles, robotique, logiciels métiers, infrastructure de données, calcul. Cette ambition suppose de lever des blocages normatifs, d'orienter l'investissement et d'accepter que la taille et la vitesse soient des armes dans la bataille technologique.



***L'IA au service des Français,
c'est libérer nos entrepreneurs
et faire naître les champions
qui porteront cette puissance.***



04

Lever les verrous réglementaires qui asphyxient l'IA

La France ne peut pas se condamner à commenter la course mondiale depuis le bord de la piste au nom d'une sur-interprétation de textes européens qui ne sont, eux-mêmes, pas toujours appliqués par nos voisins avec le même zèle. Nous changerons de doctrine.

Premièrement, nous appliquerons à l'IA le principe général que nous défendons pour toute la production française : la France n'imposera jamais plus que ce que l'Europe exige. Pas davantage, pas autrement, pas de zèle administratif. Toute règle devra être strictement limitée à ce que prévoient les textes européens, sans ajout national, en s'inspirant de ce que font nos voisins européens. Sur l'IA comme ailleurs, la sur-transposition a assez coûté à notre compétitivité.

Deuxièmement, nous recentrerons la CNIL sur ses missions essentielles. Son action doit mieux distinguer ce qui protège effectivement les personnes de ce qui bloque de façon disproportionnée l'entraînement des modèles et l'innovation data en France. Un audit complet de son action sera conduit et ses priorités redéfinies. Elle concentrera ses moyens sur la protection des mineurs, des familles, des publics vulnérables et sur les abus manifestes des grandes plateformes. Elle ne doit plus être l'un des symboles de l'impossibilisme numérique français. Une autorité forte est nécessaire ; une autorité qui paralyse ne l'est pas.

Troisièmement, nous instaurerons un régime expérimental de dérogation, pour une durée de trois ans, du RGPD et de l'AI Act lorsqu'ils entravent directement des projets de recherche, de test ou d'innovation à fort enjeu stratégique. Le recours à cette dérogation sera subordonné à une déclaration préalable auprès du futur ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'IA, qui en appréciera l'enjeu stratégique. Cette suspension ne signifie ni vide juridique ni abandon de la protection des personnes : elle signifie que l'intérêt national commande, dans certains cas précis, de privilégier l'innovation, l'industrialisation et l'apprentissage collectif. Le bon principe est clair : protéger lucidement, expérimenter vite, corriger ensuite.

05

Faire naître des champions européens et français

L'Europe ne peut pas exiger de ses entreprises qu'elles rivalisent avec des géants américains ou chinois tout en leur interdisant la masse critique, la consolidation et les effets d'échelle. Sans adaptation, nous resterons une juxtaposition de bons acteurs trop petits. Notre politique IA doit donner à nos entreprises les moyens de leurs ambitions par deux leviers combinés.

Premièrement, nous demanderons au niveau européen des exceptions ciblées au droit de la concurrence afin de permettre les rapprochements industriels nécessaires dans le *cloud*, les logiciels critiques, les data centers, les infrastructures de calcul et les couches applicatives stratégiques. L'objectif est de constituer de véritables acteurs continentaux capables d'investir lourdement, d'attirer les meilleurs talents et de se déployer à l'international. Ce que les États-Unis tolèrent *de facto* pour leurs Big Tech, l'Europe doit savoir l'autoriser *de jure* pour les siens.

Donner les moyens de la taille, c'est aussi combler le trou de financement qui condamne nos pépites à être rachetées ou à stagner. Entre l'amorçage, aujourd'hui bien couvert, et les très grandes levées, réservées à quelques-uns, manque le financement des tickets intermédiaires - de l'ordre de 5 à 50 millions d'euros - qui permet à une ETI technologique de changer d'échelle sans céder le contrôle à des fonds étrangers. **Nous comblerons ce trou en dédiant à l'IA un compartiment de la BPI, organisé en fonds de fonds pour entraîner l'investissement privé.** Ce compartiment sera alimenté dans la durée par la réorientation d'une part de l'épargne longue des Français - assurance-vie, fonds de pension naissants - vers le capital productif national, dans le prolongement de nos propositions sur le financement de l'économie (cf. Produire Plus, Travail gagnant). L'épargne des Français doit financer les champions de demain et non seulement les réussites d'hier.

Enfin, nous accélérerons l'installation de data centers souverains sur le territoire français. Encore faut-il dire ce que « souverain » signifie. Nous entendons par capacité souveraine un hébergement répondant à la norme SecNumCloud - c'est-à-dire intégralement sous juridiction européenne, à l'abri des législations extraterritoriales.

Cette capacité représente aujourd'hui moins d'un dixième du *cloud* disponible en France : c'est là qu'est le retard, et c'est là que se concentrera notre effort. Nous fixons d'abord une cible intermédiaire crédible : porter la capacité réellement souveraine à environ 1 gigawatt d'ici 2030, soit un quasi-triplement, par la montée en puissance des opérateurs existants. Nous engagerons ensuite, dès le début du mandat, la trajectoire devant conduire à environ 4 gigawatts dédiés à l'IA à l'horizon 2035-2038.

Cet effort sera organisé en trois cercles de souveraineté distincts - un cercle régalien, soumis aux exigences SecNumCloud les plus strictes et réservé aux fonctions de l'État, du renseignement et des opérateurs d'importance vitale ; un cercle industriel français, dédié aux entreprises stratégiques et aux secteurs critiques (santé, énergie, défense, finance) ; et un cercle partenarial européen, ouvert aux acteurs continentaux dans une logique de masse critique et d'interopérabilité.

La France possède pour cela des atouts uniques en Europe : un parc électrique nucléaire décarboné et pilotable, du foncier disponible sur les friches industrielles, et un *hub* méditerranéen majeur de câbles sous-marins à Marseille. Le premier verrou à lever est le délai de raccordement électrique : nous en ferons une priorité absolue, avec un objectif de dix-huit mois, au sein d'un guichet unique rassemblant urbanisme, raccordement et autorisations environnementales. Nous mobiliserons le foncier public en priorité à proximité des parcs nucléaires existants et sur les friches réhabilitables. La BPI et la Caisse des dépôts co-investiront, aux côtés de capitaux privés majoritairement européens, dans nos opérateurs souverains - OVH, Scaleway, Outscale, Data4 et leurs partenaires - afin qu'ils atteignent la masse critique. La récupération de la chaleur fatale sera systématisée au-delà d'un seuil : non seulement vers les réseaux de chaleur urbains et l'industrie, mais aussi vers l'agriculture (serres), l'horticulture et la pisciculture.

Sans data centers souverains installés sur notre sol, pas d'IA souveraine : l'infrastructure physique conditionne l'autonomie logicielle.



Cet effort sera organisé en trois cercles de souveraineté distincts : un cercle régalien, un cercle industriel français, et un cercle partenarial européen.

06

Déployer l'IA dans les entreprises

L'IA ne doit pas être pensée seulement comme une technologie du tertiaire. Elle doit devenir, concrètement, une opportunité de requalifier le travail : un levier de ré-industrialisation des territoires, d'automatisation intelligente, de maintenance prédictive, d'optimisation logistique, de robotisation et de renforcement de notre base productive. Elle ne servira la nation que si elle irrigue les bassins d'emploi et les PME industrielles, pas seulement les grandes entreprises parisiennes.

Nous lancerons un programme national d'équipement des ETI et des grandes PME afin de diffuser rapidement les outils d'IA, notamment agentique, dans l'économie réelle. Ce Starter Pack IA sera opéré avec des intégrateurs et ESN français sélectionnés, capables de déployer des solutions de proximité sur tout le territoire, en lien avec les régions. Le principe est simple : fournir les rails technologiques, les cas d'usage prioritaires et l'accompagnement humain. Les entreprises doivent pouvoir tester, déployer, former et transformer sans devoir constituer elles-mêmes une équipe d'experts hors de portée. Ce projet sera financé d'abord par les entreprises elles-mêmes, avec l'appui possible de la BPI et de son Fonds France Production de 600 millions d'euros dédié à la modernisation de l'outil productif (cf. Produire Plus), dont la robotisation et l'automatisation par l'IA relèvent pleinement. Les régions, dont nous consacrons la compétence économique, en assureront le pilotage de proximité.

L'objectif est d'obtenir des gains rapides de productivité, de qualité, de délai et de capacité commerciale, tout en favorisant l'éclosion d'une offre de services française. L'IA doit devenir un levier de compétitivité ordinaire, et non un privilège réservé aux grands groupes.

Nous investirons dans la transformation IA des entreprises. Notre projet économique prévoit un levier puissant et simple, le sur-amortissement de 100 % sur trois ans des investissements productifs (cf. Produire plus). Les entreprises qui investissent dans l'IA, la robotique et les capacités de calcul en bénéficieront pleinement, sans qu'il soit besoin d'empiler un nouveau régime dérogatoire.

Cet amortissement portera explicitement sur les équipements techniques nécessaires à l'IA, qu'ils soient logiciels, licences, modèles et plateformes, ou matériels, serveurs, processeurs de calcul, capteurs et robots.

C'est l'investissement concret, et non la seule recherche, que nous voulons déclencher dans nos usines et nos PME.

Ces gains de productivité ne seront pas un danger pour l'emploi : ils sont la condition de son maintien et de sa relocalisation. Mieux vaut un salarié français assisté par une IA qu'une chaîne entière délocalisée faute de compétitivité.



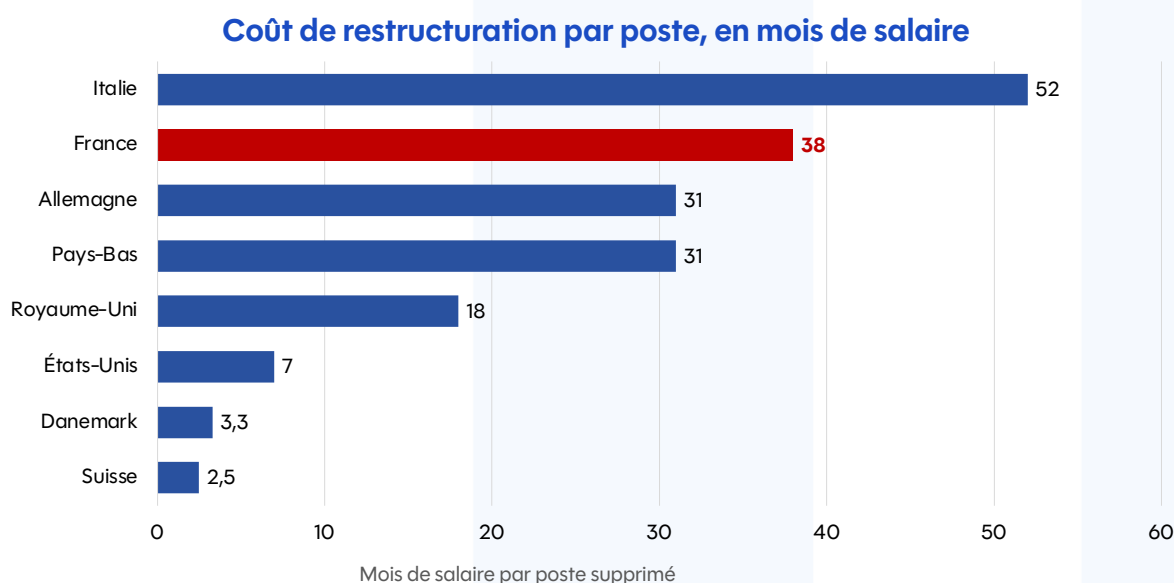
07

Adapter le droit du travail des cadres pour libérer l'innovation

L'IA va accélérer les transformations d'entreprise à un rythme que la France ne sait pas encaisser. Notre droit du travail freine ces mutations par le haut : il rend la réorganisation des équipes dirigeantes et des profils les plus stratégiques si lente et si coûteuse que beaucoup d'entreprises renoncent à pivoter – et donc à innover. Or, quand une rupture technologique impose de changer de cap, c'est l'agilité qui décide de la survie.

Il ne s'agit pas de supprimer ces protections, mais de les flexibiliser pour les profils les plus qualifiés, en échange de contreparties qui valorisent leur production intellectuelle et stratégique : liberté d'organisation, accès à l'actionnariat, partage de la valeur créée. C'est la voie qu'ont choisie les économies les plus innovantes. Le Danemark, la Suède et la Suisse ont su, par la *flexisécurité*, protéger les personnes plutôt que les postes – sans renoncer à leur modèle social, et avec à la clé une recherche plus dynamique et un emploi plus fluide.

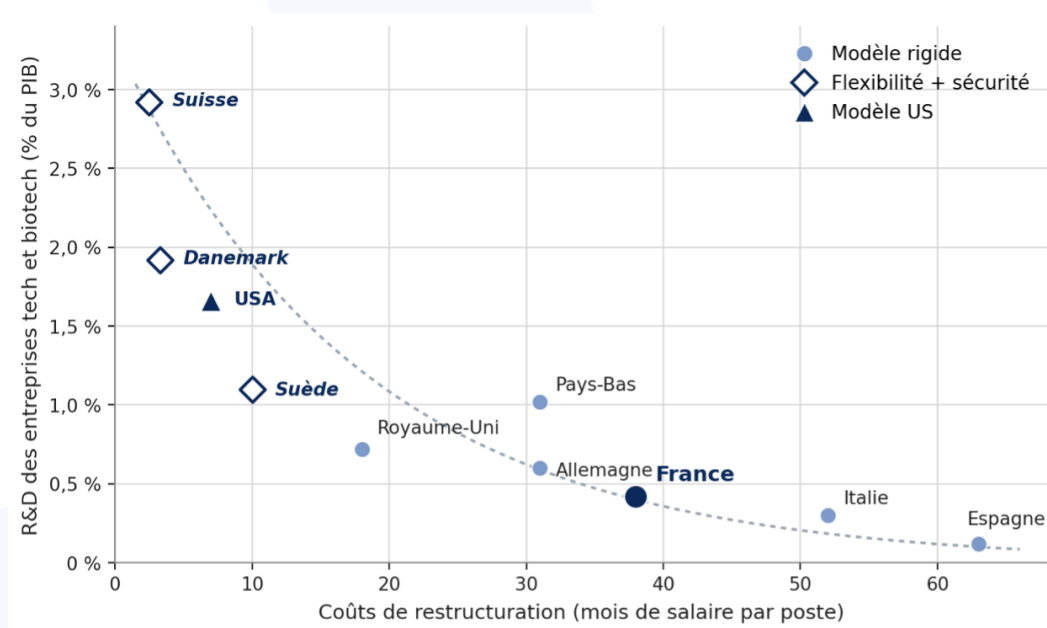
Le coût de restructuration par poste, exprimé en mois de salaire, place la France parmi les pays les plus rigides d'Europe – bien au-delà de nos voisins, et sans commune mesure avec les économies les plus agiles.



Source : Y. Coatanlem & O. Coste, « Cost of failure, disruptive innovation and targeted flexicurity », Bocconi-HEC ; P. Artus, Y. Coatanlem & O. Coste, « Innovation et croissance : l'indispensable flexisécurité », 2026.

Cette rigidité a un coût caché, plus lourd encore : elle détourne l'investissement de l'innovation. Plus un pays rend les restructurations coûteuses, moins ses entreprises investissent dans la recherche de rupture – la corrélation, mesurée sur les industries *tech* et *biotech*, est sans appel. Les économies les plus flexibles concentrent l'effort de R&D; les marchés rigides, dont la France, décrochent.

Coûts de restructuration et investissement en R&D (*tech* et *biotech*)



Source : Y. Coatanlem & O. Coste, « *Cost of failure, disruptive innovation and targeted flexicurity* », Bocconi University & HEC Paris, 2025.

Notre proposition : un statut adapté pour le top 3 % des dirigeants salariés du pays

Les salariés rémunérés au-delà de 100 000 euros bruts annuels, soit un peu plus de trois fois le plafond de la Sécurité sociale, forment le sommet de la hiérarchie salariale française. Ils représentent environ 3 % des salariés du privé, de l'ordre de 650 000 à 700 000 personnes, et l'on y trouve d'abord des dirigeants salariés, des cadres dirigeants et des experts rares. Ils ne sont pas des subordonnés au sens classique. Ce sont des créateurs de richesse par leur expérience et leur capacité intellectuelle, des moteurs de l'organisation que le travail enrichit autant qu'ils l'enrichissent.

Or ils bénéficient des mêmes garanties que tous les autres salariés, alors que leur modèle économique est profondément différent, et les litiges qui les concernent, temps de travail, heures supplémentaires, arrêts maladie, sont parmi les plus structurants pour les finances et l'organisation des entreprises. Faute d'un cadre adapté, soit nos entreprises renoncent à pivoter et disparaissent, soit nos meilleurs talents partent à l'étranger.

Nous proposons de traiter les dirigeants salariés pour ce qu'ils sont : des co-entrepreneurs. Nous leur proposons un statut d'indépendant en quasi-EURL, avec organisation libre de la vie au travail (horaires, rythmes, localisation), accès facilité aux stock-options et dispositifs de défiscalisation, et accompagnement vers une assurance chômage d'indépendant de type GSC garantissant la pleine portabilité des droits acquis. La protection vient du contrat et non plus de la loi.

Dans un monde qui change vite, la vraie protection n'est pas celle du poste d'hier - c'est celle de la personne de demain. Nous voulons que les Français traversent la révolution de l'IA debout, formés, mobiles, protégés. Pas installés dans une carapace qui craquera le jour où elle ne tiendra plus.

La sécurité des ailes, ce n'est pas moins d'État social. C'est un État social plus intelligent, qui protège l'actif plutôt que le poste, et qui fait de la transformation une chance pour le plus grand nombre plutôt qu'un traumatisme pour quelques-uns.



UN SERVICE PUBLIC PLUS ***EFFICACE***

La crédibilité d'une politique de l'IA dépendra aussi de l'exemplarité de l'État. Nous ne pouvons pas demander aux entreprises de se transformer si l'administration elle-même demeure éparpillée, lente, prisonnière de silos informatiques et dépendante de solutions qu'elle ne maîtrise pas. L'État doit agir à la fois comme transformateur de ses propres procédures et comme client stratégique de l'écosystème européen.



L'IA au service des Français exige un État lui-même forgé par l'IA : moteur de sa propre transformation et levier de notre puissance collective.



08

Simplifier l'État par l'IA et libérer le temps humain

Nous fixerons un objectif chiffré, exigeant mais tenable : gagner, grâce à l'IA, l'équivalent de 250 000 emplois publics à l'horizon 2032. Nous le partagerons à parts égales : d'un côté, 125 000 agents remis sur le terrain, redéployés du *back-office* vers le contact, le soin, l'enquête et le contrôle. Un service public plus efficace, à effectif constant et sans baisse de dépense. De l'autre, 125 000 départs à la retraite ne seront pas remplacés – moins d'un départ en retraite sur cinq, sans aucun licenciement. À quoi s'ajoutent, par les achats publics et la lutte contre la fraude, des économies nettes de l'ordre de 15 milliards d'euros par an à terme, intégralement affectées à la réduction du déficit.

Ce chiffre est volontairement prudent. Fin 2024, la fonction publique emploie près de 5,9 millions d'agents. En juin 2025, l'Alan Turing Institute a établi, tâche par tâche, que 41 % du temps de travail public peut être assisté par l'IA générative – de 49 % dans l'éducation à 33 % dans la santé. Nous ne retenons pas ce chiffre comme objectif : nous retenons une part réellement libérable de 10 % en moyenne, soit le quart seulement de ce que mesure l'Institut. Appliqué à l'ensemble des agents, ce taux dégage un gisement brut de l'ordre de 600 000 ETP, dont nous ne mobilisons que 250 000, soit environ 40 %. Le rapport des inspections générales IGF-IGAS-IGA d'avril 2026 conforte ce gisement pour la France : 1,13 million d'agents publics sont exposés à l'IA au sens de l'OIT, dont plus de 700 000 significativement ; notre objectif n'en mobilise qu'un sur cinq. La réalité autorise déjà davantage : de septembre à décembre 2024, l'État britannique a déployé un assistant IA auprès de plus de 20 000 fonctionnaires et gagné 26 minutes par agent et par jour dès trois mois d'usage – 5,8 % du temps de travail, près de deux semaines par an. Notre trajectoire, elle, s'étale sur cinq ans : amorçage en 2027-2028, cible en 2031-2032.

Un même poste sert à un seul usage, jamais aux deux à la fois. Cette règle interdit tout double compte. Les 125 000 agents remis sur le terrain ne produisent aucune économie budgétaire, et nous l'assumons : les effectifs et la masse salariale ne bougent pas ; c'est un service public de meilleure qualité, à effectif constant, une attention plus grande à l'usager.

Les 125 000 départs non remplacés, eux, produisent une économie nette de masse salariale de l'ordre de 7,5 milliards d'euros par an à terme, affectée à la réduction du déficit.

L'IA ne remplace pas l'agent public : elle lui rend son vrai métier. Elle sera déployée en priorité sur l'instruction des dossiers, la lutte contre la fraude, la gestion des achats, la distribution des aides, la relation usager, la planification, la maintenance et la priorisation des contrôles. Le temps ainsi libéré sera redirigé vers le cœur des métiers : enseigner, soigner, sécuriser, juger, accompagner.

Les gains ne sont pas théoriques. À la police et à la gendarmerie, la transcription et l'aide à la rédaction des procès-verbaux rendent du temps de patrouille et d'enquête. À l'hôpital, les comptes rendus de consultation, la synthèse du dossier patient et les courriers de sortie rendent du temps de soin – dans le NHS britannique, c'est 43 minutes par agent et par jour. À l'école, la préparation différenciée et la correction assistée rendent du temps d'enseignement et de suivi individualisé. Le rapport publié le 2 juillet dernier des inspections générales IGF-IGAS-IGA les constate déjà en France : délais de réponse aux usagers divisés par six (de 19 à 3 jours) grâce à l'IA de « Services Publics + », temps de recherche documentaire divisé par deux à la direction des affaires juridiques de Bercy, plus de 60 % de gain de temps sur le *sourcing* des achats de l'État, et l'outil « Parole » qui épargne aux enquêteurs plusieurs heures de retranscription par audition.

Deux administrations montrent déjà la voie. La DGFIP, laboratoire d'IA, cible par *datamining* 56 % des contrôles des professionnels et a recouvré 2,5 milliards d'euros ; en portant ce ciblage vers 80 %, un gain de recettes de 1 milliard d'euros par an est crédible, sans impôt nouveau. L'Éducation nationale, elle, ne vise aucune suppression de poste : l'IA rend du temps à l'enseignement, jusqu'à treize heures par semaine selon les tâches de correction et de préparation déchargées. L'IA ne remplacera jamais le maître : elle peut en faire, pour chaque enfant, un professeur plus disponible.

Au-delà de la masse salariale, l'IA dégage des économies nettes sur trois leviers distincts, sans recouvrement entre eux. 7,5 milliards d'euros de masse salariale non remplacée ; de l'ordre de 4 milliards d'euros sur les achats publics, par l'analyse numérique d'une commande publique de 170 milliards d'euros par an ; 3 à 4 milliards d'euros sur la fraude, en portant le *datamining* là où le gisement non détecté approche 30 milliards – 14 milliards d'euros de fraude sociale (HCFiPS, janvier 2026) et une quinzaine de milliards pour la seule TVA (Cour des comptes). Au total, de l'ordre de 15 milliards d'euros par an à terme, intégralement affectés au rétablissement des comptes publics.

Nous publierons chaque année les gains effectivement constatés, service par service.



Le coût du programme, 5 milliards d'euros sur le quinquennat, comprenant les coûts complets identifiés par le rapport IGF-IGAS-IGA (licences, inférence, souveraineté, formation), reste très inférieur à ces économies.

Nous créerons, pour chaque Français, un assistant administratif numérique - nous l'appellerons « Marianne ». Elle simplifiera les démarches, réduira les délais et rendra l'État plus accessible. Elle sera l'aboutissement de France Connect, offrant un outil d'accès universel, hautement sécurisé, à ses données comme à ses relations avec l'État. Côté agents, chacun disposera d'un assistant IA sécurisé : nous généraliserons ce que la DGFIP engage pour ses 93 000 agents et ce que la DINUM n'expérimente aujourd'hui qu'auprès de 10 000 testeurs. L'objectif n'est pas un État déshumanisé : c'est au contraire un État qui réservera le temps humain aux situations qui l'exigent vraiment. Là où l'on a besoin d'un enseignant, d'une infirmière, d'un policier, d'un juge, d'un conseiller, nous en aurons davantage. Ailleurs, l'IA fera le travail.

Cette ambition suppose une gouvernance à la hauteur. **Nous créerons un ministère de plein exercice chargé de l'intelligence artificielle, placé au cœur de l'État et directement impliqué dans les arbitrages économiques, administratifs, industriels et stratégiques.** L'IA est trop importante pour être dispersée entre secrétariats d'État, directions techniques et comités *ad hoc*.

Ce ministre s'appuiera sur un directeur technologique de l'État - un CTO disposant d'une autorité réelle sur l'architecture des systèmes d'information, la normalisation

des achats, la doctrine de souveraineté et l'exécution des grands programmes. Aujourd'hui, plus de 140 produits d'IA développés en ordre dispersé, de 0 à 74 projets selon les ministères, des financements fragmentés et un pilotage « sans portage systématique au niveau des directions générales ».

Afin que le bénéfice de l'IA ne soit pas un phénomène urbain, centré sur quelques grandes villes, il est essentiel d'accompagner territoires et collectivités dans l'adoption des dispositifs de transformation IA prévus avec le Starter Pack IA - 90 % des métropoles sont engagées dans l'IA, mais 73 % des communes de moins de 3 500 habitants n'ont encore aucun projet (IGF-IGAS-IGA, avril 2026).

Un budget de transformation numérique sera centralisé au service de tous les ministères. Cette gouvernance simple est la condition de la vitesse. Elle permettra d'éviter la dispersion des crédits, les doublons, les projets inaboutis et les effets d'annonce qui caractérisent aujourd'hui la politique numérique de l'État.



***Là où l'on a besoin d'un humain,
nous en aurons davantage.
Ailleurs, l'IA fera le travail.***



L'IA au service d'un État plus efficace

09

« *Buy European First* » : faire de la commande publique une arme

L'État dispose, par sa commande publique, d'un pouvoir de structuration immense.

Ce pouvoir doit servir les acteurs européens et français de l'IA et du numérique. Nous appliquerons à l'IA et au numérique le principe de *Buy European First* que notre projet économique défend pour l'ensemble de la commande publique (cf. Produire Plus), en le ciblant sur les fonctions régaliennes et les couches critiques, bureaucratie souveraine, cybersécurité, outils de sécurité, systèmes de données, grands modèles linguistiques, logiciels de coordination et de supervision.

Ce principe ne part pas de rien. Pour presque chaque outil étranger qui équipe aujourd'hui l'État, une alternative française ou européenne existe déjà, souvent déployée quelque part dans l'administration. Par exemple, la plateforme nationale des données de santé, longtemps hébergée chez Microsoft, migre vers l'hébergeur souverain Scaleway ; ou encore, en juin 2025, la France a annoncé que son renseignement intérieur quitterait l'américain Palantir au profit de la solution française ChapsVision. C'est une trajectoire qu'il faut désormais imposer, accélérer et financer.

Dans la police, la justice, la défense, le renseignement et l'administration centrale, la dépendance à des outils extra-européens sera progressivement éliminée. Nous publierons, dès le début du mandat, une liste des solutions critiques extra-européennes à remplacer en priorité sur le périmètre régalien, assortie d'un calendrier de substitution.

Cette liste, articulée avec le plan Vauban numérique (Proposition 11), comprendra notamment les logiciels d'analyse de données du renseignement, les suites bureautiques et de messagerie soumises au droit américain, les hébergements *cloud* non qualifiés pour les données sensibles, et les briques de cybersécurité. Sur les fonctions non critiques, une phase transitoire restera possible, mais avec un cap de substitution clair, des jalons mesurables et des budgets dédiés à la migration. L'argument de la facilité, qui consiste à garder ce qui marche, ne tient plus face aux enjeux géopolitiques. Auditionné sous serment par le Sénat le 10 juin 2025, le directeur juridique de Microsoft France a reconnu ne pas pouvoir garantir que les données de citoyens français échapperaient toujours à une demande des autorités américaines au titre du *Cloud Act*.

Quand un fournisseur avoue lui-même qu'il ne peut pas nous protéger, continuer à lui confier nos fonctions vitales n'est plus de la prudence, c'est de l'imprudence.

Nous donnerons à la souveraineté une mesure, et nous l'inscrirons dans la loi de l'achat public. La souveraineté d'un outil n'est pas une affaire de tout ou rien, c'est une grandeur que l'on peut noter. Nous instaurerons un pourcentage de souveraineté, applicable à tout logiciel ou équipement, calculé sur des critères clairs et pondérés, exposition aux lois extraterritoriales, chaîne d'approvisionnement matérielle et logicielle, part de code ouvert et maîtrise du code, maîtrise des clés de chiffrement, localisation de l'exploitation et du support, contrôle capitaliste de l'éditeur, réversibilité. Cette démarche prolonge, en la durcissant pour notre périmètre régalien, le cadre de souveraineté du *cloud* que la Commission européenne a elle-même publié en juin 2026 et appliqué à ses propres marchés. Trois usages en découleront. Un seuil minimal de souveraineté sera exigé pour les fonctions critiques, avec des planchers éliminatoires sur la juridiction et les clés de chiffrement, sans dérogation possible pour le renseignement, la défense, la police et la justice.



Le score des principaux outils de l'État sera rendu public et tenu à jour, comme une étiquette, afin que chacun sache ce que l'administration maîtrise vraiment. Et ce score deviendra un critère d'attribution des marchés, à côté du prix et de la performance.

Cette vigilance vaudra aussi pour les offres présentées comme souveraines mais reposant sur la technologie d'un acteur extra-européen. Un *cloud* exploité en France sous licence d'un *hyperscaler* américain réduit le risque sans le supprimer, car la dépendance technologique demeure en amont. Pour le cœur régalien, le pourcentage de souveraineté permettra d'écarter ces solutions intermédiaires là où la maîtrise doit être totale.

Cette orientation de la commande publique est stratégique. Elle permet de soutenir l'offre française et européenne, de donner à nos entreprises des références clients à l'international, d'industrialiser la production et de préparer les capacités dont la nation a besoin dans la durée. Les États-Unis l'ont toujours pratiqué avec leur *Small Business Act* et leurs préférences fédérales ; la Chine en a fait une arme ; il est temps que l'Europe et la France cessent d'être les seules naïves.

Nous assortirons ce principe d'une politique d'achat modernisée : procédures accélérées pour les projets technologiques critiques, contrats-cadres pluriannuels donnant de la visibilité aux fournisseurs, exigences d'interopérabilité et de réversibilité pour éviter le verrouillage propriétaire, et traitement prioritaire des dossiers présentant un enjeu de souveraineté.

Nous adosserons enfin à ce dispositif une interface unique d'accès aux appels d'offres européens, elle-même outillée par l'IA. Trop de PME françaises renoncent à candidater faute de temps et d'ingénierie administrative ; un assistant intelligent qui identifie les marchés pertinents, pré-remplit les dossiers et signale les échéances transformera la commande publique européenne en débouché réel pour nos entreprises, et non en parcours d'obstacles. C'est ainsi que la préférence européenne cessera d'être un principe pour devenir un marché accessible à nos champions comme à nos pépites.

L'IA, PILIER DE NOTRE *SÉCURITÉ*

L'IA n'est pas seulement un levier de croissance : elle est aussi un levier de survie stratégique. Dans la guerre hybride, la cybergdéfense, les systèmes autonomes, la lutte informationnelle, le renseignement et la supériorité opérationnelle, les nations qui retardent s'exposent. Nous assumerons une doctrine de puissance claire : l'IA doit renforcer nos capacités militaires, protéger nos infrastructures et garantir notre indépendance face aux menaces extérieures et aux déstabilisations.



L'IA au service des Français, c'est enfin donner à la France les moyens de sa défense et de son autonomie, dans un monde où nos compétiteurs ne s'imposent aucune retenue.



10

Doper la défense française par l'IA

L'État commandera en priorité aux entreprises françaises et européennes les briques critiques de défense fondées sur l'IA : cyberdéfense, cryptographie, planification militaire, drones, robotique, outils d'aide à la décision, analyse du renseignement, navigation autonome et technologies quantiques. Cette orientation de la commande militaire est stratégique, parce qu'elle soutient l'offre, industrialise la production et prépare les capacités dont la nation a besoin dans la durée.

Nous multiplierons par cinq les moyens consacrés à l'IA de défense, en concentrant l'effort sur quatre priorités : la cybersécurité, les drones et systèmes autonomes, la robotisation et le calcul quantique. Les agences et fonds existants - Agence de l'innovation de défense, Agence du numérique de la défense - devront changer d'échelle. Le financement s'appuiera sur la BPI, la Caisse des dépôts et consignations, des partenariats publics-privés et la réorientation d'une part de l'épargne longue des Français vers les technologies critiques, dans le prolongement de nos propositions sur les fonds de pension et le capital productif (cf. Produire Plus, Travail gagnant).

La France doit également refuser les doctrines qui nous désarment unilatéralement face à des adversaires qui, eux, poursuivront leurs programmes. Cela vaut notamment pour les usages des systèmes d'armes autonomes, y compris létales. Notre ligne est celle d'une puissance responsable. Nous définirons nos lignes rouges selon nos intérêts vitaux, notre droit et notre doctrine stratégique, non selon une naïveté qui déléguerait l'avantage à d'autres. En matière d'armes ultimes dédiées à la dissuasion, les considérations éthiques ne valent que si elles sont réciproques ; à défaut, elles deviennent des auto-désarmements.

L'IA de défense est l'un des rares domaines où la France conserve encore un avantage compétitif, porté par notre industrie de défense, nos laboratoires et nos forces armées. C'est un avantage fragile : il faut l'amplifier maintenant.

11

Garantir la résilience et la sécurité de la nation

La résilience numérique est devenue une condition de la souveraineté. Les chaînes industrielles, les moyens de paiement, les données vitales, les infrastructures publiques, les hôpitaux, les collectivités sont régulièrement ciblées par des cyberattaques d'origine criminelle ou étatique. L'IA est à la fois une menace – car elle démultiplie les capacités offensives – et une protection, à condition d'être mobilisée sans attendre.

La réalité doit être nommée : après dix ans d'errements, l'État est en train de perdre la bataille numérique. Les attaques massives se sont enchaînées – Intérieur, Éducation nationale, titres sécurisés, avec des millions de données d'identité dérobées – et la réponse du gouvernement, qui se résume à réorganiser des organigrammes et à affecter quelques amendes de la CNIL, n'est pas à la hauteur. Réorganiser deux directions n'a jamais sécurisé un système d'information. Cette indigence numérique fait courir un risque très concret à chaque Français – usurpation d'identité, arnaques, chantage, fraudes – et à chaque entreprise – fuite de données clients, arrêt d'activité, fraude au virement. Nous y répondrons par une stratégie, pas par un mécano bureaucratique.

Face à ces défaillances, qui se sont traduites par des millions de données vitales volées, nous lancerons un plan d'urgence de sécurisation numérique sous pilotage de l'ANSSI – un plan Vauban numérique. Il s'agit de sortir enfin de la posture réactive, qui consiste à colmater après chaque attaque, pour adopter une véritable vision d'ensemble de notre défense et de notre capacité de riposte. Nous organiserons une bascule accélérée des hébergements sensibles vers le *cloud* souverain, cartographierons toutes les dépendances critiques des infrastructures publiques et planifierons leur sécurisation. Ministères, agences critiques, réseaux de transport, d'énergie et de télécommunications feront l'objet de *stress tests* technologiques réguliers, comme les banques en pratiquent dans leur domaine. Cet effort suppose des moyens à la hauteur : nous renforcerons l'ANSSI et l'Agence ministérielle pour l'IA de défense (AMIAD), et nous accélérerons les data centers souverains, indispensables pour faire tourner demain les puissantes IA dédiées à la cyber protection que préfigurent déjà les IA frontières.

Car nous sommes à l'aube d'une nouvelle guerre algorithmique, qui ne se gagnera que par la maîtrise du calcul – et, demain, de la technologie quantique.

Cette stratégie sera dotée d'une gouvernance et de moyens opérationnels clairs. Nous rationaliserons les directions des systèmes d'information ministérielles, aujourd'hui éclatées et redondantes, sous l'autorité du directeur technologique de l'État (Proposition 8). Nous créerons, au sein de l'ANSSI et rapportant directement au Premier ministre, une inspection générale du numérique compétente sur l'État et ses établissements publics – sur le modèle des brigades de l'inspection générale des finances : entrée en fonction immédiate, audits flash, pouvoir de recommandation contraignante. Nous ferons basculer l'État d'une approche défensive et formelle, héritée de la seule logique CNIL, vers une approche offensive portée par l'ANSSI et en lien avec le COMCYBER. Nous accélérerons la transposition de la directive NIS 2, dans laquelle la France a pris un retard coupable. Et nous mènerons un plan ambitieux et pluriannuel de recrutement et de fidélisation des compétences cyber de l'État – car c'est là, *in fine*, que tout se joue.

Mais protéger ne suffit pas : il faut aussi savoir fonctionner « hors ligne ». Nous organiserons une capacité de « *switch off* » qui garantisse qu'en cas d'attaque, même coupée du réseau, notre infrastructure continue de fonctionner car nous avons su isoler ses compartiments vitaux à temps. Nous établirons donc une doctrine nationale de mise en sécurité numérique, pilotée par le SGDSN et l'ANSSI. Chaque opérateur d'importance vitale, eau, paiements, transports, énergie, hôpitaux, devra disposer de dispositifs de coupure maîtrisée, capables d'isoler en un instant un réseau compromis.

La lutte informationnelle est un champ de bataille à part entière, et la France ne peut plus s'y contenter d'un rôle de spectatrice. Nous développerons nos outils de veille algorithmique pour identifier, attribuer et contenir les opérations informationnelles hostiles visant nos institutions démocratiques. Mais détecter ne suffit plus : la France doit assumer, en lien avec ses partenaires européens, de riposter. Cette guerre hybride, qui vise à déstabiliser l'espace démocratique et l'opinion à la faveur de nos adversaires, doit être contrée par des moyens appropriés de contre-influence et de ré-information, poursuivis jusque dans l'espace informationnel adverse. À une condition absolue, qui est le sens même de nos valeurs : jamais de fausses nouvelles, jamais de mensonges – uniquement des faits étayés.

VIGINUM, première initiative en ce sens, sera renforcée : nous la doterons d'équipes de réaction rapide et d'un véritable mandat juridique européen de riposte, et nous l'articulerons étroitement avec le ministère des Armées et le service européen d'action extérieure (SEAE).

Nous nous appuierons aussi sur le règlement européen sur les services numériques (DSA) pour imposer aux plateformes le retrait accéléré des campagnes de manipulation coordonnées. Cette maîtrise n'est pas seulement défensive : elle est un instrument d'influence. Une nation qui sait protéger ses systèmes vitaux sait aussi protéger ceux des autres. Nous ferons de notre savoir-faire cyber un atout diplomatique en l'offrant à nos nations alliées – vers un véritable parapluie cyber français, qui étendra notre influence là où d'autres puissances avancent déjà leurs pions.

Sur le plan de la sécurité intérieure, nous autoriserons, dans un cadre légal et contrôlé, l'usage de la vision par ordinateur pour certains objectifs de sécurité et de protection : lutte contre les crimes et délits, lutte contre le terrorisme, détection d'incendies, protection des sites critiques, prévention des pollutions majeures, réaction plus rapide des services de secours. Les garanties – contrôle parlementaire, avis d'une autorité indépendante, durée de conservation limitée, interdiction de la reconnaissance faciale en temps réel dans l'espace public à des fins de surveillance de masse – seront robustes. Mais refuser *a priori* ces technologies quand nos voisins les utilisent, c'est accepter d'être moins bien protégés qu'eux.



UNE MÉTHODE D'EXÉCUTION, À LA HAUTEUR DE L'AMBITION

Le succès d'une grande stratégie ne dépend pas seulement de ses objectifs. Il dépend d'abord de son exécution. Nous avons trop souvent, depuis trente ans, empilé les rapports, les annonces et les plans quinquennaux sans qu'en résulte ni filière, ni champion, ni capacité nouvelle. L'intelligence artificielle ne pardonnera pas cette habitude. La vitesse décidera des vainqueurs.

Tout, dans ce programme, sera donc organisé pour produire des résultats, tenir les calendriers, engager les crédits et rendre compte. Ce n'est pas un catalogue technique : c'est une discipline de réalisation.

Pour réussir, notre politique sera :

- **Pilotée.** Un pilote stratégique unique, clairement identifié – le ministre de plein exercice chargé de l'IA – disposant d'une autorité réelle sur les arbitrages budgétaires, réglementaires et industriels. Fin de la dispersion entre secrétariats d'État, directions techniques, comités ad hoc et agences concurrentes.
- **Objectivée.** Des cibles chiffrées, publiques et vérifiables pour chaque programme : nombre d'ingénieurs formés, capacité de calcul installée, part des solutions européennes dans la commande publique, taux d'équipement des PME, gains de productivité documentés dans l'État. Ce qui ne se mesure pas ne s'exécute pas.
- **Chaîne de décision courte.** Un circuit d'arbitrage ramassé entre le ministre, le directeur technologique de l'État et le Premier ministre. Les grands projets critiques seront tranchés en jours, pas en mois. Les couches intermédiaires non essentielles seront réduites. La responsabilité sera nominative et l'échec, assumé.
- **Financée.** Un effort budgétaire engagé dès la première loi de finances, couvert par le redéploiement de crédits existants, par l'effet de levier de la BPI et de la Caisse des dépôts et consignations, et par la réorientation d'une part de l'épargne longue des Français vers les actifs stratégiques nationaux. La visibilité pluriannuelle sera la règle. Fini les crédits votés et détricotés l'année suivante.

- **Avec dérogations aux normes.** Une loi d'exécution IA, dans la logique des régimes d'utilité publique, autorisera des dérogations ciblées et encadrées au droit commun – RGPD, AI Act, droit de la concurrence, code de la commande publique, urbanisme pour les data centers et capacités de calcul – pendant la phase de montée en puissance. Protéger lucidement, expérimenter vite, corriger ensuite.

Ces cinq principes sont indissociables. Pris isolément, chacun échoue. Pris ensemble, ils redonnent à l'action publique française la capacité d'exécution qu'elle a perdue.

Une exécution en trois temps

Nous organiserons l'action publique en trois blocs complémentaires, déployés en parallèle mais selon des horizons distincts.

Le premier bloc, celui des victoires rapides, sera engagé dès la première loi de finances et dès les premiers mois du mandat. Il portera sur l'équipement numérique des PME, la formation des salariés exposés, la simplification des démarches publiques par l'IA, l'orientation de la commande publique en faveur des acteurs européens et la mise en place de la nouvelle gouvernance. Ces victoires concrètes doivent produire des résultats visibles dans les dix-huit mois.

Le deuxième bloc, celui des investissements structurants, sera déployé sur l'ensemble du quinquennat. Il concernera les Data Spaces sectoriels, la filière des ingénieurs d'élite, l'émergence de champions européens consolidés, les infrastructures de souveraineté – data centers, calcul, *cloud*, cyber – et la transformation industrielle des territoires. Ces investissements produisent leurs effets à trois, quatre, cinq ans. Ils sont la colonne vertébrale du programme.

Le troisième bloc, celui de la souveraineté de long terme, portera sur la défense, le quantique, l'autonomie stratégique, la cyber-résilience et l'émergence d'un véritable écosystème européen capable d'affronter dans la durée les grands blocs technologiques. Son horizon est la décennie. Il engage la nation bien au-delà d'un quinquennat, mais il se décide aujourd'hui.

Une promesse politique simple

Notre promesse aux Français est simple. Grâce à l'IA, ils doivent pouvoir travailler plus efficacement, mieux vivre les services publics et se sentir mieux protégés. Grâce à l'IA, la France doit redevenir une nation de croissance, de compétence, d'ordre et de puissance.

Ce projet n'est pas un catalogue technique. C'est une stratégie de redressement.



***L'IA doit être pour notre génération
une politique de reconquête nationale.***

Il repose sur une idée directrice : dans le monde qui vient, la souveraineté se gagnera aussi dans les modèles, les données, les logiciels, les talents et les infrastructures.

L'intelligence artificielle est à la fois une rupture productive, une bataille de souveraineté et une question de civilisation. Elle peut devenir pour la France un multiplicateur de puissance, de prospérité et d'efficacité publique ; elle peut aussi, si nous nous trompons de posture, accélérer notre dépendance et notre déclin.

Le choix que nous proposons est un choix d'action. Former, investir, simplifier, protéger, produire, attirer les talents, structurer l'offre européenne, faire de l'État un moteur de transformation et assumer la puissance dans les domaines critiques. Telle est la logique d'ensemble de ce programme.

Comme les grandes décisions industrielles du passé, cette politique demande de la constance, du courage et une doctrine. Elle peut donner à la France un nouvel élan. Elle fera de nous une techno-nation agile, conquérante, fière et utile à son peuple.



***L'IA au service des Français : telle est
notre ligne directrice. Elle traverse
chacune de ces onze propositions et,
par-delà le quinquennat, elle engage
une génération.***

EN SYNTHÈSE

L'IA AU SERVICE DES FRANÇAIS

Ce que nous ferons, et ce que cela changera pour les Français

Ce projet n'est pas un projet de technologie. C'est un projet pour les Français. L'intelligence artificielle va tout changer : leur sécurité, leur travail, leurs services publics, l'indépendance du pays, l'avenir de leurs enfants, la maîtrise de leurs vies. La question n'est pas de savoir si cette révolution aura lieu - elle a déjà commencé. La question est de savoir si elle se fera pour nous, ou à nos dépens. Voici, domaine par domaine, ce que nous ferons et ce que cela changera, concrètement, dans la vie de chacun.

Leur sécurité - mener la bataille numérique

Depuis dix ans, l'État perd la bataille numérique : attaques contre l'Intérieur, l'Éducation nationale, les titres sécurisés, des millions d'identités volées. Nous lancerons un **plan Vauban numérique**, piloté par l'ANSSI : bascule des données sensibles vers un *cloud* souverain, cartographie de toutes nos dépendances critiques, et tests de résistance réguliers des hôpitaux, des mairies, des ministères et des réseaux vitaux. Contre la désinformation venue de l'étranger, **nous triplerons les moyens de VIGINUM** et lui donnerons les moyens de riposter - jamais par le mensonge, toujours par les faits. Et nous autoriserons, dans un cadre strict et contrôlé, la vidéo intelligente pour protéger nos lieux publics et accélérer les secours.

Concrètement, c'est l'hôpital qui n'est plus paralysé par un rançongiciel prenant en otage les données des malades et l'agenda du bloc opératoire. C'est la commune de taille moyenne qui dispose enfin de sauvegardes testées, au lieu de découvrir sa vulnérabilité le jour de l'attaque. C'est le citoyen protégé de l'usurpation d'identité, des arnaques au faux conseiller bancaire, du chantage à la donnée volée. C'est la petite entreprise mise à l'abri de la fraude au virement, celle qui peut couler une affaire en une journée. C'est l'électeur qui n'est plus la cible de campagnes de manipulation pilotées de l'étranger en pleine élection. C'est l'opérateur d'eau, d'énergie ou de transport dont les commandes ne peuvent plus être prises à distance par un attaquant. Et ce sont les secours dépêchés plus vite sur un départ de feu ou une agression. **Un pays qui ne protège pas ses données ne protège plus ses citoyens.**

Leur travail – plus productif, moins pénible, plus intéressant

L'IA peut rendre le travail meilleur, dans l'usine comme au bureau. Nous équiperons les PME et les ETI avec un **Starter Pack IA** et un **sur-amortissement de 100 %** sur trois ans : une entreprise pourra s'équiper sans avancer de trésorerie. Nous formerons des millions de salariés, vraiment, pas une sensibilisation de façade. Et nous anticiperons les reconversions : la formation engagée avant le licenciement, pas après, grâce à un **Observatoire de l'emploi face à l'IA** qui repère en temps réel les métiers menacés. Pour les cadres et les profils les plus stratégiques, nous créerons un statut plus souple, avec de vrais droits portables et un meilleur partage de la valeur.

Concrètement, c'est l'ouvrier dont la machine prévient la panne avant qu'elle n'arrête l'atelier, et qui confie au robot les gestes les plus durs – port de charges, soudure, postures pénibles. C'est la PME industrielle qui produit plus et mieux, et dont l'usine reste donc en France plutôt que de partir à l'étranger. C'est l'aide-soignante et l'infirmière déchargées des écritures, qui retrouvent du temps pour leurs patients. C'est l'artisan, le garagiste, le restaurateur qui passent moins de soirées sur les devis et la paperasse. C'est le comptable, l'assistante, le juriste dont l'IA absorbe les tâches répétitives, et qui montent en compétence. C'est l'agriculteur qui pilote sa parcelle au plus juste et réduit ses coûts comme sa peine. Et c'est le salarié de cinquante ans qui, au lieu d'être bloqué dans un métier qui disparaît, est formé en amont et rebondit. **Mieux vaut un salarié français équipé d'une IA qu'une usine entière délocalisée faute de compétitivité.**

Leurs services publics – un État qui répond, une santé qui soigne

Nous voulons un État plus rapide, plus juste, et une santé qui retrouve du temps de soin. En automatisant les tâches répétitives qui occupent près de la moitié du temps des agents, nous **redéploierons 125 000 agents vers le terrain** : le soin, l'enquête, l'accompagnement. Chaque Français aura un assistant pour ses démarches, **« Marianne »** : une seule conversation, quelques minutes, plus de formulaires. L'IA servira aussi à recouvrer la fraude – plusieurs milliards d'euros aujourd'hui hors de portée. Et nous entraînerons des **IA médicales françaises**, sur nos propres données de santé, pensées pour nos patients.

Concrètement, c'est le patient qui attend trois heures aux urgences au lieu de sept, et l'infirmière qui récupère deux heures de soin par jour. C'est le contribuable honnête dont le trop-perçu est remboursé en quinze jours et non en six mois. C'est la personne âgée d'un village qui demande sa retraite en trois minutes, sans se déplacer ni remplir dix formulaires. C'est la famille qui règle un changement d'adresse, une demande de bourse, une inscription scolaire en une seule conversation avec « Marianne ».

C'est le maire d'une petite commune qui obtient enfin des réponses rapides de l'administration. C'est l'enseignant qui passe moins de temps sur l'administratif et davantage avec ses élèves. Et ce sont le policier et le gendarme qui passent moins de temps sur les procédures et davantage sur le terrain. **Là où il faut un humain - un soignant, un policier, un professeur, un juge -, nous en aurons davantage. Ailleurs, l'IA fera le travail.**

Leur indépendance - une défense et une innovation souveraines

Un pays qui ne maîtrise ni ses armes ni sa capacité d'innover dépend des autres. Nous **multiplierons par cinq les moyens de l'IA de défense**, sur la cyberdéfense, les drones, la robotique et le calcul quantique. Et nous refuserons de nous désarmer seuls, par principe, face à des adversaires qui ne s'imposent aucune limite. Pour innover, nous lèverons les verrous : fin de la sur-réglementation française qui en rajoute par rapport à l'Europe, et dérogations ciblées pour les projets stratégiques, afin qu'une start-up française entraîne ses modèles à Paris aussi vite qu'à San Francisco. Nous donnerons enfin à nos entreprises la taille et les infrastructures - **data centers souverains** compris - pour ne plus dépendre des géants américains ou chinois.

Concrètement, c'est le soldat doté demain de drones français et d'une cryptographie que personne ne pourra casser. Ce sont nos armées qui ne dépendent plus de logiciels étrangers pour renseigner, planifier et décider. C'est l'entrepreneur qui lance son IA en France au lieu de partir à San Francisco pour fuir dix-huit mois de procédure. C'est la start-up qui entraîne ses modèles à Paris aussi vite qu'en Californie. C'est le chercheur dont la découverte devient une entreprise française, et non un brevet exploité ailleurs. C'est l'industriel de la défense qui exporte des solutions souveraines plutôt que d'acheter celles des autres. Et c'est la France qui n'a plus à demander la permission d'un fournisseur américain ou chinois pour faire tourner ses propres services. **On ne négocie pas son indépendance : on se la donne.**

Leur avenir - des champions et des talents qui restent en France

Nous refusons de laisser à nos enfants une France spectatrice, qui forme ses meilleurs cerveaux pour les voir partir. Nous ferons émerger des champions français et européens en leur donnant les moyens de grandir : nous comblerons le « trou de financement » qui condamne nos pépites à être rachetées, en mobilisant la **BPI** pour entraîner l'investissement privé derrière des entreprises comme OVH, Scaleway ou Mistral. Nous **doublerons le nombre d'ingénieurs spécialisés** et ouvrirons des filières d'élite de niveau mondial, avec des bourses d'excellence. Et nous ferons revenir nos talents : un programme « **Retour au pays** » et un **visa « Talents Tech »** délivré en quelques semaines pour attirer les meilleurs.

Concrètement, c'est le lycéen qui peut viser la meilleure filière d'IA d'Europe sans quitter la France. C'est l'étudiant en médecine, en droit ou en école d'ingénieur qui apprend à travailler avec l'IA dès ses études. C'est l'ingénieur à San Francisco ou à Zurich qui choisit de rentrer en France. C'est la PME prometteuse qui devient un champion sans céder le contrôle à des fonds étrangers. C'est Mistral qui atteint enfin la taille pour rivaliser avec les géants. C'est la région industrielle qui voit naître des emplois qualifiés autour des centres de calcul et des usines robotisées. Et c'est l'épargne des Français qui finance les champions de demain plutôt que les multinationales d'hier.

Nous voulons que nos enfants construisent l'IA, pas qu'ils la subissent.

Leur liberté - maîtres de leurs données, soumis à personne

Être libre, à l'ère de l'IA, c'est rester maître de ses données et ne se soumettre à aucune puissance étrangère. Nous reprendrons le contrôle : les données les plus sensibles - État, santé, secteurs vitaux - resteront hébergées en Europe, hors d'atteinte des lois étrangères. Nous bâtirons de grands espaces de données français et européens pour entraîner des IA qui parlent notre langue et connaissent notre droit, notre histoire et nos territoires. Avec le principe « **Buy European First** », l'argent public servira nos fleurons plutôt que des plateformes étrangères. Nous recentrerons la **CNIL** sur la protection des familles, des enfants et des plus vulnérables.

Concrètement, c'est le citoyen dont les données fiscales et sociales restent en France. C'est le patient dont le dossier médical ne part pas sur des serveurs hors d'Europe. C'est le Français dont l'IA parle sa langue, connaît son droit, son histoire et ses territoires, au lieu de lui imposer la culture des autres. C'est l'enfant mieux protégé en ligne par une CNIL recentrée sur l'essentiel. C'est la PME dont les secrets industriels ne transitent plus par des outils soumis à des lois étrangères. Et c'est le contribuable dont l'impôt soutient des entreprises françaises et européennes plutôt que des plateformes étrangères.

Une nation libre ne confie pas ses données à ceux qui ne lui veulent pas du bien.

NOTRE PROMESSE AUX FRANÇAIS

Grâce à l'IA, les Français doivent pouvoir se sentir mieux protégés, travailler mieux, mieux vivre leurs services publics, rester maîtres de leur indépendance et libres. Cette promesse repose sur une conviction simple : dans le monde qui vient, la souveraineté se gagnera dans les données, les modèles, les logiciels, les talents et les infrastructures. Les nations qui hésiteront aujourd'hui dépendront demain ; celles qui décideront tiendront leur rang. La France a tout pour décider - l'énergie, les ingénieurs, les entreprises, l'histoire. Il lui manque seulement la volonté. Nous l'aurons.

Ce n'est pas une affaire de machines. C'est une affaire de souveraineté, de prospérité et de dignité. C'est, pour notre génération, une politique de reconquête nationale.

EN SYNTHÈSE

APPROCHE BUDGÉTAIRE



Une stratégie ne vaut que par son exécution, et l'exécution a un coût qu'il faut nommer. Nous refusons ici deux facilités : l'effet d'annonce, qui aligne des milliards sans jamais dire comment ils seront financés, et le mirage du « sans dépense », qui laisserait croire qu'une telle ambition ne coûte rien. Voici donc, en toute clarté, ce que représente ce programme pour les finances publiques, et comment il est payé.

Trois principes permettent de lire ces chiffres. D'abord, nous séparons ce qui est déjà couvert – par notre projet économique, par la loi de programmation militaire ou par la simple substitution de crédits existants – de l'investissement réellement nouveau et spécifique à l'IA. Ensuite, l'essentiel de cet effort relève de l'investissement et du redéploiement, non d'une dépense de fonctionnement nouvelle et permanente. Enfin, ce programme se rembourse par les gains qu'il produit : du temps d'agents publics rendu au terrain, de la fraude recouvrée, de la productivité gagnée.

Au total, le programme représente un effort brut d'environ 23 milliards d'euros sur le quinquennat. Mais l'essentiel est déjà financé par notre projet économique, par la loi de programmation militaire ou par la substitution de crédits existants : l'investissement réellement nouveau et spécifique à l'intelligence artificielle s'établit à environ 11,6 milliards d'euros, soit de l'ordre de 2,3 milliards par an.

C'est un changement d'échelle assumé : jusqu'à présent, l'effort public spécifiquement consacré à l'IA ne dépassait pas l'ordre de 2,5 milliards d'euros, au sein du plan France 2030. Nous proposons d'aller plusieurs fois au-delà.

Par ailleurs, grâce à l'IA, les économies d'emplois dans la fonction publique, l'optimisation des achats et la lutte contre la fraude permettront de dégager 15 milliards d'euros par an à terme. Ainsi, notre projet de transformation avec l'IA sera auto-financé sur le quinquennat, et permettra ensuite de réduire fortement le déficit.

Proposition	Effort total	Investissement nouveau	Décomposition du coût
1. Reconquérir nos données	1,5 Md€	0,8 Md€	- Data Spaces sectoriels (santé, énergie, mobilité, finance, industrie, défense, environnement) : ~0,8 Md€ - Plateforme EuroDatas (standard, interopérabilité) : ~0,3 Md€ - Surcoût de migration des usages sensibles vers SecNumCloud : ~0,4 Md€ - Investissement nouveau de 0,8 Md€ ; l'hébergement courant est déjà budgété (substitution)
2. Former la nation	4,0 Md€	1,5 Md€	- Doublément des ingénieurs IA (cursus, UT, bourses) : ~0,3 Md€/an, soit ~1,5 Md€ au total - Abondement ciblé du CPF (TPE, demandeurs d'emploi) : ~1 Md€ - Filières d'élite et bourses d'excellence internationales : ~0,5 Md€ - Volet reconversion (POEI, POEC, Transco) et Observatoire de l'emploi : ~1 Md€ - Investissement nouveau de 1,5 Md€ financé par les économies de la réforme de la formation professionnelle (Produire Plus)
3. Attirer et rapatrier les talents	2 Md€	≈ 0	- PFU 30 % sur les gains d'acquisition (stock-options, AGA) : ~0,8 Md€ - Élargissement des BSPCE (seuils d'âge et de taille) : ~0,3 Md€ - Suppression de la contribution patronale de 30 % sur les AGA : ~0,5 Md€ - Exonération d'IR 5 ans (Retour au pays) et visa Talents Tech : ~0,4 Md€ - Investissement nouveau ≈ 0 : profils absents = aucune recette perdue ; actionnariat salarié gagé par la valeur retenue en France
4. Lever les verrous réglementaires	≈ 0	≈ 0	- Recentrage de la CNIL : à moyens administratifs constants - Régime expérimental de dérogation (RGPD, AI Act) : mesure réglementaire - Audit et redéfinition des priorités : par redéploiement

Proposition	Effort total	Investissement nouveau	Décomposition du coût
5. Faire naître des champions	2,0 Md€	0,8 Md€	- Dotation du compartiment IA de la BPI (fonds de fonds) : ~1 Md€ - Co-investissement BPI / Caisse des dépôts dans les <i>data centers</i> : ~1 Md€ - Fonds propres récupérables, et non des subventions - Investissement total bien supérieur, mais capitaux privés et européens majoritaires - Investissement nouveau de 0,8 Md€ : appui de l'épargne longue (Produire Plus)
6. Déployer l'IA dans les entreprises	3,0 Md€	0,2 Md€	- Fonds France Production : 600 M€ an × 5 = 3 Md€ - Sur-amortissement 100 % sur 3 ans (IA, robotique, calcul) : dépense fiscale - Coordination du Starter Pack IA (intégrateurs, cas d'usage) : ~0,2 Md€ - Investissement nouveau 0,2 Md€ : les deux premiers postes sont déjà financés par Produire plus
7. Adapter le droit du travail des cadres	≈ 0	≈ 0	- Réforme juridique des statuts (hors livres I et IV) : sans coût budgétaire - Cotisation chômage employeur maintenue : Unédic préservé - Assurance portable (GSC) : financée par les intéressés
8. Simplifier l'État par l'IA	5,0 Md€	5,0 Md€	- Assistant « Marianne » (France Connect / France Identité) : ~1 Md€ - Outils IA métiers (instruction, fraude, achats, relation usager, greffes, procédure) : ~1,8 Md€ - Licences, cloud souverain, intégration et inférence : ~1,2 Md€ - Formation et accompagnement des agents (GPEC, dialogue social) : ~1 Md€ - Investissement nouveau 5 Md€ (intégral), mais le poste le plus efficient du programme

Proposition	Effort total	Investissement nouveau	Décomposition du coût
9. « Buy European First »	0,7 Md€	0,5 Md€	• Surcoût transitoire de migration (police, justice, défense, administration centrale) : ~0,5 Md€ • Interface unique IA d'accès aux appels d'offres européens : ~0,2 Md€ • Investissement nouveau de 0,5 Md€ : réorientation de la commande publique existante, sans dépense nouvelle
10. Doper la défense par l'IA	2,5 Md€	0,5 Md€	• Base IA de défense aujourd'hui : ~0,13 Md€/an • Objectif x5, atteint progressivement sur le quinquennat ~0,65 Md€/an • Surcroît cumulé sur 5 ans : ~2,5 Md€ • Priorités : cyber, drones et systèmes autonomes, robotique, calcul quantique • Investissement nouveau de 0,5 Md€ : l'essentiel (2 Md€) est porté par la LPM ; complété par BPI/CDC et l'épargne longue
11. Garantir la résilience et la sécurité	2,3 Md€	2,3 Md€	• Plan Vauban numérique (basculer <i>cloud</i> souverain, cartographie, stress tests) : ~0,8 Md€ • Renfort de l'ANSSI, de l'AMIAD et inspection générale du numérique : ~0,6 Md€ • Triplement des effectifs et du budget de VIGINUM, équipes de réaction rapide : ~0,4 Md€ • Plan pluriannuel de recrutement et de fidélisation cyber : ~0,5 Md€ • Investissement nouveau de 2,3 Md€ : dépense réelle, non substituable
Total quinquennat	≈ 23 Md€	≈ 11,6 Md€	• Effort brut ~23 Md€ • Investissement réellement nouveau ~11,6 Md€ (~2,3 Md€/an) • Ceci hors gains budgétaires liés à l'impact de l'IA

Mobiliser le cofinancement européen, sans en dépendre. L'Union européenne finance massivement l'infrastructure de l'IA, et la France doit en capter la juste part. Le levier est le plus puissant sur le calcul et les *data centers* : le programme EuroHPC cofinance les supercalculateurs et les *AI Factories* à hauteur de 50 %, la France en bénéficiant déjà avec le projet AI Factory France ; le fonds européen InvestAI mobilise 20 milliards d'euros pour quatre à cinq *gigafactories* d'IA, majoritairement financées par le privé (65 à 70 %) ;

et l'IPCEI *cloud* a déjà autorisé 1,2 milliard d'euros d'aides publiques européennes, dont une part française. C'est précisément ce cofinancement qui rend crédible notre hypothèse, pour la proposition 5, d'un financement majoritairement privé et européen des *data centers* souverains. Sur les *data spaces*, le programme pour une Europe numérique et l'Espace européen des données de santé cofinancent à 50-60 % le lancement de nos espaces de données, réduisant d'autant le coût de la proposition 1.

Ce que notre projet économique finance déjà. Plusieurs mesures ne coûtent rien de plus, parce que notre projet le finance déjà. L'équipement des entreprises s'appuie sur le Fonds France Production (600 millions d'euros par an) et sur le sur-amortissement de 100 % prévus dans Produire Plus ; la formation des actifs est portée par la réforme de la formation professionnelle, dont les économies sont redéployées vers les métiers de l'IA ; l'émergence de nos champions et l'effort de défense mobilisent la réorientation de l'épargne longue des Français - près de 1 000 milliards d'euros à terme - décrite dans Produire Plus et Travail gagnant.

Un investissement, pas une subvention à fonds perdus. Une part importante de l'effort n'est pas une dépense, mais un placement. Lorsque la BPI et la Caisse des dépôts et consignations entrent au capital de nos opérateurs de *cloud* ou de nos pépites de l'IA, elles investissent des fonds propres appelés à être récupérés. Nos *data centers* souverains, eux, seront financés majoritairement par des capitaux privés et européens : l'argent public y joue un rôle de levier - il entraîne l'investissement, il ne s'y substitue pas.

Un programme qui se rembourse. La proposition la plus structurante est aussi la plus efficace budgétairement. En libérant les agents des tâches répétitives, la simplification de l'État par l'IA - l'assistant « Marianne » - permettra de mobiliser l'équivalent de 250 000 ETP - 125 000 redéployés vers le soin, l'enquête et l'accompagnement et 125 000 départs en retraite non remplacés, soit environ 7,5 milliards d'euros d'économie nette de masse salariale par an -, tout en renforçant la lutte contre la fraude : le fisc britannique en recouvre déjà l'équivalent de 4,6 milliards de livres par an, et notre propre ciblage fiscal 2,5 milliards d'euros.

À elles seules, ces recettes et ce temps rendu au pays gagent une large part du coût net du programme. La sécurisation numérique, de son côté, évitera les pertes massives qu'entraînent aujourd'hui les rançongiciels d'hôpitaux et les vols d'identité.

Au total, de l'ordre de 15 milliards d'euros d'économies nettes par an. Notre projet de transformation avec l'IA sera donc auto-financé sur le quinquennat et permettra ensuite de fortement réduire le déficit.

NOTES JUSTIFICATIVES

LA LOGIQUE DE CHAQUE POSTE

Proposition 1 - Reconquérir nos données. Le coût finance le surcoût de souveraineté – création des espaces de données et migration des usages sensibles vers SecNumCloud –, l'hébergement courant de l'État étant déjà payé. Le cofinancement européen l'allège encore.

Proposition 2 - Former la nation. Le triplement de l'effort de formation des actifs se fait par redéploiement : les économies de la réforme de la formation professionnelle financent l'essentiel, ne laissant qu'environ 1,5 milliard d'euros de coût nouveau pour les ingénieurs, le CPF ciblé et la reconversion.

Proposition 3 - Attirer et rapatrier les talents : aucune dépense nette. Pour les talents rapatriés ou attirés de l'étranger, il n'y a aucune recette à perdre : absents du territoire, ils ne paient aujourd'hui aucun impôt en France. L'allègement de la fiscalité de l'actionnariat salarié est, lui, gagé par la valeur qu'il retient – entreprises de croissance conservées, base élargie. La mesure s'autofinance.

Proposition 4 - Lever les verrous réglementaires : sans coût. Recentrage de la CNIL, régime expérimental de dérogation au RGPD et à l'AI Act, audit par redéploiement : des mesures réglementaires, sans dépense budgétaire.

Proposition 5 - Faire naître des champions. Le budget public se limite aux fonds propres de la BPI et de la Caisse des dépôts et consignations, récupérables et non des subventions. Le coût réel d'environ 1 gigawatt de capacité souveraine – 10 à 15 milliards d'euros – est porté majoritairement par des capitaux privés et européens, dont le cofinancement du calcul (EuroHPC, gigafactories, IPCEI) est le socle. C'est le poste à plus fort effet de levier.

Proposition 6 - Déployer l'IA dans les entreprises. Le Fonds France Production et le sur-amortissement sont déjà financés par notre projet économique ; seule la coordination du Starter Pack IA constitue un coût nouveau.

Proposition 7 - Adapter le droit du travail des cadres : sans coût. Réforme juridique des statuts : la cotisation chômage employeur est maintenue, l'assurance portable repose sur les intéressés. Le gain attendu est la réduction des contentieux les plus lourds.

Proposition 8 - Simplifier l'État par l'IA : le poste le plus profitable au budget.

Dépense nouvelle, mais auto-gagée par ses rendements : l'IA mobilise l'équivalent de 250 000 ETP à terme - 125 000 remis sur le terrain (masse salariale réorientée, non supprimée) et 125 000 départs en retraite non remplacés, soit environ 7,5 milliards d'euros d'économie nette de masse salariale par an -, auxquels s'ajoutent les achats publics et la fraude (le fisc britannique récupère environ 4,6 milliards de livres sterling par an, notre *datamining* fiscal 2,5 milliards d'euros). Au total, de l'ordre de 15 milliards d'euros d'économies nettes par an.

Proposition 9 - « Buy European First ». Pas de dépense de fond : on réoriente la commande publique existante vers l'offre française et européenne. Le coût se limite à la friction de transition sur le périmètre régalien. En contrepartie, un débouché réel pour nos PME.

Proposition 10 - Doper la défense par l'IA. La base de l'IA de défense (130 millions d'euros en 2024) est portée au quintuple. L'essentiel s'inscrit dans la trajectoire déjà programmée par la LPM - 2 milliards d'euros que nous ne recomptons pas ; seul le complément (environ 500 millions d'euros) est nouveau, et peut s'appuyer sur le Fonds européen de défense.

Proposition 11 - Garantir la résilience et la sécurité. Dépense réelle et non substituable - plan Vauban numérique, renfort de l'ANSSI et de VIGINUM, recrutement cyber -, mais elle évite les pertes massives des rançongiciels d'hôpitaux et des vols d'identité, et reste mesurée au regard du budget actuel de l'ANSSI.



Ce programme est ambitieux ; il n'est pas dispendieux. Chaque euro engagé prépare un gain en souveraineté, en productivité, en sécurité. Nous refusons l'esbroufe budgétaire autant que la résignation.

GLOSSAIRE

1. Sigles et acronymes

AGA - Attribution gratuite d'actions : dispositif d'actionnariat salarié permettant à une entreprise d'attribuer gratuitement des actions à ses salariés ou dirigeants.

AI Act - Règlement européen sur l'intelligence artificielle (2024), qui encadre le développement et l'usage des systèmes d'IA selon leur niveau de risque.

AMIAD - Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense, créée en 2024 au sein du ministère des Armées.

ANRT - Association nationale de la recherche et de la technologie, qui gère notamment les conventions CIFRE.

ANSSI - Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : autorité nationale de cyberdéfense et de cybersécurité, rattachée au SGDSN.

BPI (Bpifrance) - Banque publique d'investissement : elle finance et accompagne les entreprises françaises en prêts, garanties et fonds propres.

BSPCE - Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise : instrument d'intéressement au capital réservé aux jeunes entreprises de croissance.

CDC - Caisse des dépôts et consignations : investisseur public de long terme.

CIFRE - Convention industrielle de formation par la recherche : dispositif finançant un doctorant menant sa recherche en entreprise.

Cloud Act - Loi américaine de 2018 permettant aux autorités des États-Unis d'exiger d'un fournisseur américain l'accès à des données, y compris lorsqu'elles sont hébergées hors des États-Unis.

CNIL - Commission nationale de l'informatique et des libertés : autorité française de protection des données personnelles.

COMCYBER - Commandement de la cyberdéfense des armées françaises.

CPF - Compte personnel de formation : droits à la formation attachés à chaque actif tout au long de sa carrière.

CTO - *Chief Technology Officer*, directeur technologique. Le programme propose un CTO de l'État, doté d'une autorité réelle sur les systèmes d'information publics.

DGFIP - Direction générale des finances publiques, administration fiscale de l'État.

DINUM - Direction interministérielle du numérique, chargée de la transformation numérique de l'État.

DSA - *Digital Services Act* : règlement européen sur les services numériques (2022), qui impose aux plateformes des obligations de modération et de transparence.

ESN – Entreprise de services du numérique (anciennement SSII).

ETI – Entreprise de taille intermédiaire (de 250 à 4 999 salariés).

ETP – Équivalent temps plein : unité de mesure des effectifs ramenés à un temps complet.

EuroHPC – Entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance, qui cofinance les supercalculateurs et les *AI Factories* du continent.

EURL – Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Fonds européen de défense – Instrument de l'Union européenne finançant la recherche et le développement capacitaire de défense.

GSC – Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise : assurance chômage privée des dirigeants, non couverts par l'Unédic.

GSM – *Global System for Mobile Communications* : norme européenne de téléphonie mobile devenue standard mondial dans les années 1990 – exemple historique d'actif industriel européen réussi.

HCFiPS – Haut Conseil du financement de la protection sociale.

IGF, IGAS, IGA – Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale de l'administration : corps de contrôle auteurs du rapport de 2026 sur l'IA dans l'administration.

IPCEI – *Important Project of Common European Interest* (en français PIIEC, projet important d'intérêt européen commun) : cadre européen autorisant des aides d'État renforcées pour des projets industriels stratégiques.

IR – Impôt sur le revenu.

LPM – Loi de programmation militaire (2024-2030), qui fixe la trajectoire pluriannuelle du budget des armées.

NIS 2 – Directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (2022), qui renforce les obligations de cybersécurité de milliers d'entités publiques et privées.

OIT – Organisation internationale du travail.

OIV – Opérateur d'importance vitale : organisme public ou privé dont l'activité est indispensable au fonctionnement de la nation (énergie, eau, transports, santé, paiements...).

OPCO – Opérateurs de compétences : organismes agréés qui financent la formation professionnelle des salariés.

PFU – Prélèvement forfaitaire unique : imposition forfaitaire de 30 % sur les revenus du capital (dividendes, plus-values).

POEI / POEC – Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle / collective : formations préalables à l'embauche, financées sur la base d'un besoin identifié par une entreprise.

RGPD - Règlement général sur la protection des données (2016) : cadre européen de protection des données personnelles.

SecNumCloud - Visa de sécurité délivré par l'ANSSI, qualifiant les offres de *cloud* les plus exigeantes, intégralement sous juridiction européenne et à l'abri des lois extraterritoriales.

SEAE - Service européen pour l'action extérieure : service diplomatique de l'Union européenne.

SGDSN - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, rattaché au Premier ministre.

TPE - Très petite entreprise (moins de 10 salariés).

Transco - Transitions collectives : dispositif de reconversion des salariés dont l'emploi est menacé vers les métiers porteurs du même bassin d'emploi.

Unédic - Organisme paritaire gestionnaire de l'assurance chômage.

VIGINUM - Service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères, rattaché au SGDSN.

2. Termes techniques

Chaleur fatale - Chaleur produite par un processus industriel - ici les data centers - et perdue si elle n'est pas récupérée (réseaux de chaleur, serres, industrie).

Calcul quantique - Technologies de calcul exploitant les propriétés de la mécanique quantique, aux capacités potentiellement très supérieures à celles des ordinateurs classiques (cryptographie, simulation, optimisation).

Cloud - Informatique en nuage : hébergement et traitement de données sur des serveurs distants accessibles par le réseau.

Cloud souverain - Offre de *cloud* intégralement sous juridiction européenne, hors d'atteinte des législations extraterritoriales.

Data center - Centre de données : site physique regroupant les serveurs qui hébergent données et applications. Sa capacité se mesure en puissance électrique (mégawatts, gigawatts).

Data Space - Espace de données : infrastructure mutualisée de partage de données sectorielles (santé, énergie, industrie...) entre acteurs publics et privés, permettant notamment l'entraînement de modèles d'IA.

Datamining - Exploration de données : analyse automatisée de grands volumes de données pour y détecter des schémas - utilisée notamment pour le ciblage des contrôles fiscaux et sociaux.

Fonds de fonds - Fonds d'investissement qui investit dans d'autres fonds plutôt que directement dans des entreprises, afin de démultiplier l'effet d'entraînement sur les capitaux privés.

Gigafactory d'IA / AI Factory - Très grande infrastructure européenne de calcul dédiée à l'entraînement et à l'exploitation de modèles d'intelligence artificielle.

Grand modèle linguistique (LLM) - Modèle d'IA entraîné sur d'immenses corpus de textes, capable de comprendre et de produire du langage. Les modèles de Mistral en sont un exemple français.

Hyperscaler - Géant mondial du *cloud* opérant des infrastructures à très grande échelle (Amazon Web Services, Microsoft Azure, Google Cloud).

IA agentique - Intelligence artificielle capable d'enchaîner de manière autonome des actions pour accomplir une tâche complexe, au-delà de la simple réponse à des questions.

IA générative - Intelligence artificielle produisant des contenus nouveaux : texte, image, code, son.

IA de frontière - Modèles d'IA les plus avancés du moment, à l'état de l'art mondial.

Inférence - Phase d'utilisation d'un modèle d'IA, par opposition à son entraînement ; elle constitue le principal coût récurrent de fonctionnement.

Middleware - Couche logicielle intermédiaire assurant la liaison entre les applications et les systèmes.

Rançongiciel - Ransomware : logiciel malveillant qui chiffre les données d'une victime et exige une rançon pour les restituer.

Réversibilité - Capacité contractuelle et technique à quitter un fournisseur informatique en récupérant l'intégralité de ses données et de ses traitements.

Stress test - Test de résistance : mise à l'épreuve simulée d'un système (informatique, bancaire...) pour vérifier sa robustesse face à une crise ou une attaque.

Sur-amortissement - Dispositif fiscal permettant à une entreprise de déduire de son résultat imposable davantage que le montant de son investissement, pour en accélérer le déclenchement.

Juillet 2026

